**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Lutter contre le racisme et l'antisémitisme : création d'un poste à 50%

**Le Conseil d'Etat a décidé de créer un poste de délégué contre le racisme et l'antisémitisme; il s'agit d'un poste à mi-temps. Le Conseil d'Etat répond ainsi au souhait de la Commission fédérale contre le racisme qui estime ne pas pouvoir assumer ses tâches sans le soutien des cantons. Vaud est ainsi l'un des tout premiers cantons à créer un tel poste.**

La Commission fédérale contre le racisme a été instituée par décision du Conseil fédéral du 23 août 1995. Très rapidement, cette commission a fait savoir qu'elle avait besoin du soutien des cantons pour pouvoir assumer ses tâches; elle a écrit dans ce sens au canton de Vaud le 19 février 1996.

Six mois plus tard, une collaboratrice de l'administration cantonale a été désignée comme déléguée cantonale à 10% de son temps de travail; mais très rapidement, il s'est révélé qu'un poste à mi-temps était indispensable pour répondre aux besoins.

De même que la commission fédérale, le délégué contre le racisme doit combattre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte, s'employer à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de race, de couleur, d'origine, de provenance nationale ou ethnique ou de religions différentes, et attacher une importance toute particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace.

Par la création de ce poste, le Conseil d'Etat souhaite doter le canton des moyens de ses ambitions en la matière et donner un signe clair tant à la Confédération qu'aux autres cantons, de sa volonté de contribuer à la lutte contre le racisme.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 avril 1998

M. Josef Zisyadis, chef du DJPAM, 021/316.45.00